

Infos Gaza 940

(20 - 26 Décembre 2018)

Rapport hebdomadaire sur les violations israéliennes des droits de l'homme et du droit international dans les territoires palestiniens occupés

Les forces israéliennes continuent de commettre des crimes systématiques dans les territoires palestiniens occupés.

Les forces israéliennes ont continué à utiliser une force excessive contre les manifestants pacifiques de la bande de Gaza.

Quatre civils palestiniens, dont un enfant, et une personne à mobilité réduite ont été tués.

142 civils, dont 30 enfants, 2 femmes, 2 journalistes et un ambulancier, ont été blessés ; la blessure de 2 d'entre eux a été signalée comme grave.

Un enfant a été tué et cinq civils ont été blessés, dont un journaliste, en Cisjordanie.

Les forces israéliennes ont mené 66 incursions dans des communautés palestiniennes en Cisjordanie et deux incursions limitées dans le nord de la bande de Gaza.

56 civils, dont 6 enfants et une femme, ont été arrêtés en Cisjordanie.

18 d'entre eux, dont 2 enfants et une femme, ont été arrêtés à Jérusalem.

Les forces israéliennes ont poursuivi leurs activités de colonisation en Cisjordanie.

Les forces israéliennes ont rasé 70 dunums à Qalqiliya afin d'élargir la zone industrielle de la colonie « Emanuel ».

Un centre commercial a été démoli à l'entrée du village d'al-Laban al-Sharqiyah, au sud de Naplouse.

Les colons ont blessé un berger avec une pierre à la tête et ont nivelé de nouvelles zones de terres palestiniennes.

12 incidents de tir ont été signalés contre les bateaux de pêche en mer.

Des canonnières israéliennes ont noyé 2 bateaux de pêche dans la mer de Rafah.

Les forces israéliennes ont transformé la Cisjordanie en cantons et ont continué à imposer la fermeture illégale de la bande de Gaza pour la 12ème année consécutive.

103 points de contrôle permanents, 136 points de contrôle temporaires et 14 routes fermées empêchent les civils palestiniens de se déplacer en Cisjordanie.

7 civils ont été arrêtés aux points de contrôle militaires en Cisjordanie.